

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE

VOTRE OPINION EST FONDAMENTALE

RAPPORT

DE

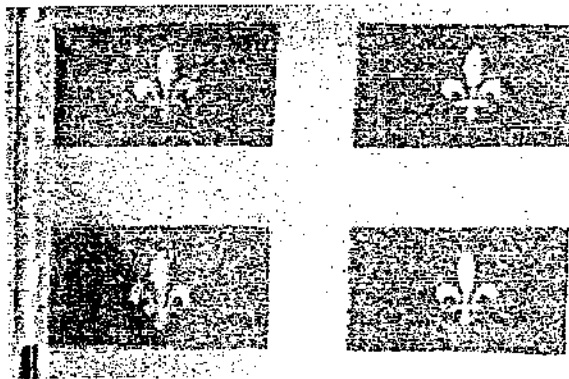
MICHEL MORISSET
Membre du comité citoyen

RAPPEL HISTORIQUE



Né en 1786, député de Kent à partir de 1808, Louis-Joseph Papineau trima dur pour instaurer les assises du Québec moderne. Sa défense de nos droits lui coûta l'exil. Décédé le 23 septembre 1871, Papineau n'a jamais cessé son travail.

UN PAS EN AVANT POUR LE QUÉBEC.

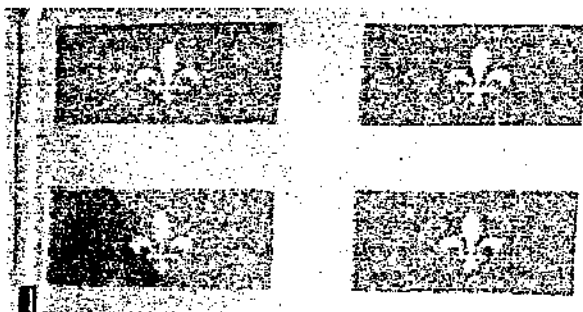




HONORÉ MERCIER

Né en 1840, avocat de profession, Honoré Mercier fonde le Parti National en 1872. Il est élu député du Parti Libéral en 1872. Tout au long de sa vie, il défend notre mince autonomie.

UN AUTRE PAS EN AVANT POUR LE QUÉBEC.





JEAN LESAGE

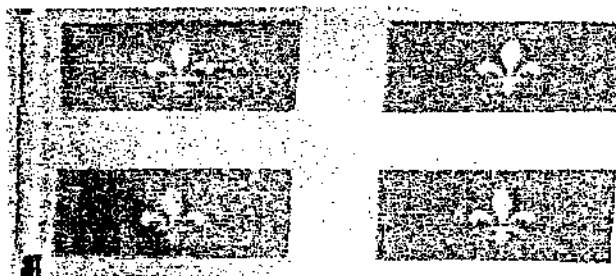
Né en 1912, admis au barreau en 1934, Jean

Lesage fut un grand orateur. Père de la

RÉVOLUTION TRANQUILLE.

Avance importante pour le Québec.

UN GRAND PAS EN AVANT POUR LE QUÉBEC.





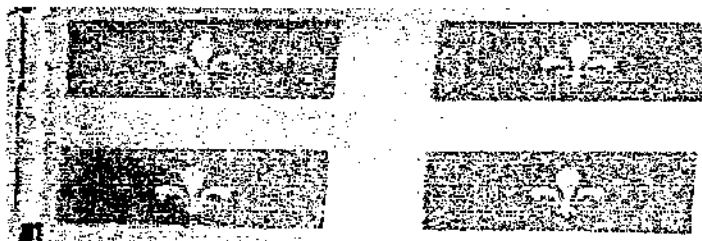
DANIEL JOHNSON (père)

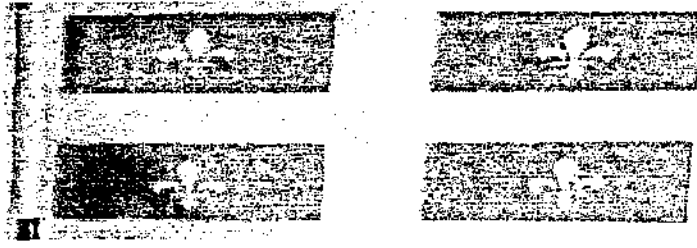
Né en 1915, avocat, il est élu député de l'Union
Nationale en 1946. Auteur de ÉGALITÉ OU
INDÉPENDANCE.

Bien que timide, cet homme a fait grandir le Québec
notamment, aussi, avec la non moins célèbre visite
du Général Charles de Gaulle en 1967 et son «VIVE
LE QUÉBEC LIBRE.

Daniel Johnson est décédé en 1968.

UN AUTRE GRAND PAS POUR LE QUÉBEC.





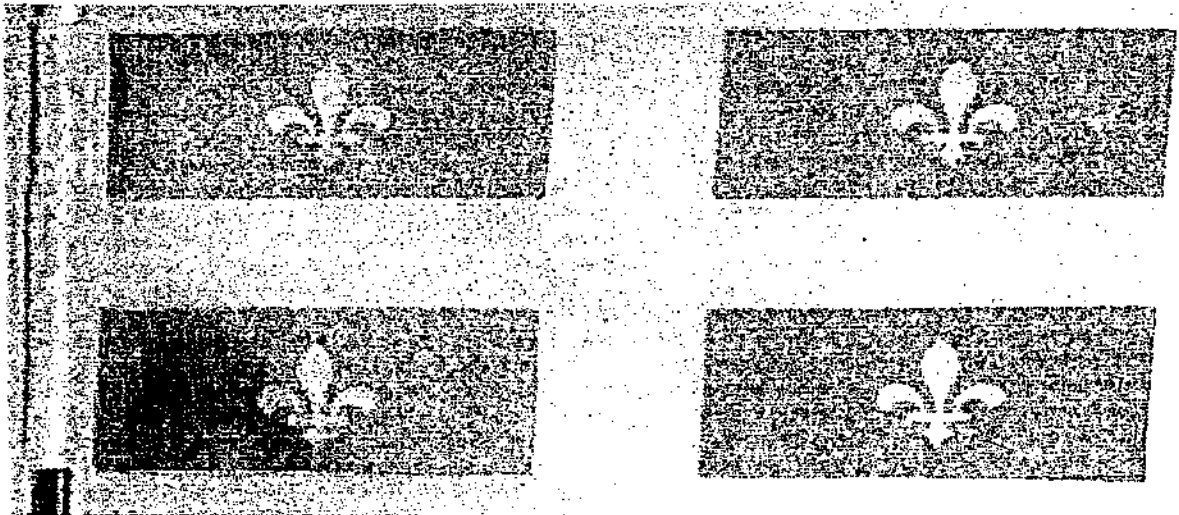
RENÉ LEVESQUE

Né en 1922, décédé en 1987, René Lévesque nous a ouvert sur le monde et nous a donné la Fierté nationale. Très grand tribun, non aimé de tous mais respecté par tous. Élu pour la première fois en 1960 comme député Libéral. C'est en tant que chef d'État et président du Parti Québécois qu'il est trahi par le Canada lors de la célèbre nuit des Longs Couteaux.

UN AUTRE GRAND PAS POUR LE QUÉBEC.

2008

Aujourd'hui, l'Assemblée nationale s'apprête à faire
faire au Québec un autre grand pas en avant.
Et c'est avec HONNEUR ET FIERTÉ que j'y
participe.



R A P P O R T

Activités de presse et recherches pour la CSLE.

- Le 07 novembre 2005 La radio communautaire CKMN de RIMOUSKI.
1^e Entrevue avec M. Pierre JOBIN.
- Le 17 novembre 2005 La radio de RADIO CANADA à MATANE.
2^e Entrevue avec M. Bernard TREMBLAY.
- Le 29 novembre 2005 La télévision communautaire COGESCO à MATANE.
3^e Entrevue avec M. Pierre MOREL.
- Le 29 novembre 2005 Journal l'AVANTAGE GASPÉSIEN.
4^e Entrevue avec M. Pierre MOREL.
- Le 02 décembre 2005 La radio de RADIO CANADA à RIMOUSKI.
5^e Entrevue avec M. Bruno ST-PIERRE.
- Le 05 décembre 2005 Le journal l'INFORMATION de MONT-JOLI.
6^e Entrevue avec Mme Sonia LÉVESQUE.
- Le 07 décembre 2005 La télévision CFER (TVA) de RIMOUSKI.
7^e Entrevue
- Le 07 décembre 2005 Journaux LE RIMOUSKOIS et LE PROGRÈS-ÉCHO.
8^e Entrevue avec M. Pierre MICHAUD.
- Le 14 décembre 2005 Le journal LA VOIX GASPÉSIENNE.
9^e Entrevue avec M. PELLETIER.
- Le 14 février 2006 La radio de RADIO CANADA à RIMOUSKI.
10^e Entrevue avec M. LEDUC (INFO-RÉVEIL).
- Le 16 février 2006 La RADIO GASPÉSIENNE.
11^e Entrevue avec M. Richard O'LEARY.

À la suite des audiences de la CSLÉ, il est apparu évident qu'il y a un intérêt certain pour une réforme de notre mode de scrutin. Parce qu'il y aurait des distorsions au point de vue électoral, parce que chaque vote ne compterait pas avec le mode de scrutin actuel, il y a donc lieu de croire que la réforme du mode de scrutin est NÉCESSAIRE.

Cependant, je ne crois pas que c'est la réforme elle-même qui incitera la population à aller voter. Mais, peut-être, une nouvelle dynamique risque de se manifester à l'Assemblée nationale qui pourrait avoir un effet motivant et intéresser la population au monde politique. Mais attention, certains partis pourraient être toujours dans l'opposition.

Parmi mes connaissances et ami(e)s, beaucoup m'ont dit ne pas avoir entendu parler de l'avant-projet de loi que le Gouvernement a déposé ni de la Commission spéciale qui a été formée. Il faut donc que plus d'informations soient disponibles, accessibles, diffusées par tous les Médias pour atteindre tous les citoyens et citoyennes à travers le Québec. De plus, chaque personne doit recevoir de l'information et de la formation sur le nouveau mode de scrutin.

Avant d'adopter le nouveau projet de loi, il est ESSENTIEL que la population puisse se prononcer, soit par un plébiscite, soit par un référendum sur cette question parce que: **VOTRE OPINION EST FONDAMENTALE**. De plus, l'acceptation de la réforme est une **GARANTIE** à long terme pour l'Assemblée nationale de la nécessité de la réforme.

LES RÉGIONS

Les régions ne sont pas représentées équitablement à l'Assemblée nationale. Bien que le coût de la vie est le même pour tous, les revenus ne sont pas égaux. Le salaire d'un employé de la ville de Québec (ou de Montréal) est de beaucoup supérieur à un employé de la ville de Matane.

Les régions sont moins bien desservies que les grands centres. Le salaire minimum, le travail saisonnier, entre autres, sont le lot de beaucoup.

Bien que le coût de l'essence est sensiblement le même pour tous, les distances à parcourir sont beaucoup plus grandes que dans les grands centres et le transport en commun est pour ainsi dire inexistant.

Nos émissions de radio et de télévision proviennent majoritairement d'en dehors et ne rapportent aucun investissement aux régions: aucun salaire, aucun bénéfice, rien.

Les jeunes n'ont pas accès à la même formation. Ils doivent quitter pour étudier et le plus souvent, ils ne reviennent plus, ayant goûté à tout ce que la "ville" leur offre et qu'ils ne trouvent pas chez eux, ne serait-ce que les salaires plus avantageux.

Dans le domaine de la santé, les médecins préfèrent travailler dans les hôpitaux où tous les équipements modernes sont disponibles. Dans nos CLSC, il n'y a qu'un médecin, qui consulte une seule fois par mois, et si vous n'avez pas de rendez-vous, vous ne pouvez pas le rencontrer.

Si vous arrivez dans la région, vous pouvez attendre trois ans avant de pouvoir vous trouver un médecin de famille. En attendant, si vous avez besoin de soins, vous fréquentez les cliniques sans rendez-vous, en changeant de médecin à chaque visite, ou bien vous fréquentez les CLSC et vous attendez quatre, cinq heures si vous êtes arrivés dans les vingt premiers patients sinon il n'y a plus de place. Alors, vous vous retrouvez à l'Urgence; vous passez à la Salle de Triage et si votre cas n'est pas urgent, vous attendez encore tout en écoutant le Canal Nouvelle qui se répète toutes les demi-heures ou encore les fameuses séries américaines.

Et pour rencontrer un spécialiste, imaginez.

Dans la région, nous recevoir le Journal la Presse une journée en retard. Les fins de semaine, si vous voulez acheter le journal de Québec, ne restez pas loin d'un grand axe routier parce que le quotidien n'y est pas livré, à moins qu'un bénévole ait été le quérir.

Le pouvoir des régions est continuellement à la baisse. Il doit être accru. C'est pourquoi les régions doivent être mieux représentées à l'Assemblée nationale.

C'est pourquoi je recommande que les régions soient laissées tel quel afin de cesser de diminuer leur poids. Si l'avant-projet de loi se base sur les projections démographiques (déjà que se baser sur le nombre d'électeurs inscrits défavorise les régions), les régions seront pénalisées encore plus, étant déjà en baisse de population.

Les districts qui regrouperont les régions loin des grands centres seront beaucoup trop grands, beaucoup moins bien desservis, les élus difficiles d'accès. Et si leurs élus sont en plus dans l'opposition ...

Toutes les régions confondues représentent 51% de la population. De plus, les régions doivent être prises en vertu de l'appartenance à un territoire et non au pourcentage de population. Que l'État favorise le repeuplement et donne plus de pouvoir aux régions, c'est comme ça qu'on bâtit un pays.

La cour suprême du Canada, au début des années 1990 (*Roger Carter c. Le Procureur général de la Saskatchewan*), a déjà statué que le législateur est justifié de déroger à la règle de la parité électorale pour tenir compte de contraintes en lien avec le territoire ou des facteurs démographiques.

REPRÉSENTATION ÉQUITABLE

Pour représenter équitablement les femmes, les jeunes, les minorités ethnoculturelles, les autochtones, il est NÉCESSAIRE de former, d'informer la population, d'ouvrir ses horizons. Elle doit voir les réalités, les inégalités. Ce n'est pas par des mesures financières discriminatoires que l'Assemblée nationale fera preuve d'un sens naturel de la JUSTICE et respectera les droits de chaque citoyen, citoyenne.

Place aux femmes, place aux jeunes, place aux minorités ethnoculturelles, place aux Autochtones, place aux personnes handicapées. OUI. Place à toutes les personnes intéressées, compétentes, qui veulent représenter la population avec JUSTICE.

De plus, selon la charte des droits du Québec, chapitre II, article 22, toute personne légalement habilitée et qualifiée a le droit de se porter candidat lors d'une élection,

Les coûts sociaux des mesures financières proposées par le Gouvernement dans l'avant-projet de loi n'avantageront personne.

L'AVANT-PROJET DE LOI

Bien qu'il y ait un désir marqué de changer notre mode de scrutin, et que ce changement se fasse rapidement, peu de personnes entendues lors des audiences de la Commission acceptent l'avant-projet de loi tel que proposé. C'est pourquoi l'Assemblée nationale doit y apporter des modifications en essayant de tenir compte des recommandations présentées.

Par la suite, la population devra se prononcer soit par un plébiscite, soit par un référendum, pour garantir de la volonté populaire de procéder au changement.

Il sera donc nécessaire de procéder à une vaste campagne d'information pour que la population comprenne vraiment la nécessité de la réforme. Tous les Médias doivent être invités à diffuser à

travers le Québec les informations concernant ce projet qui aura une incidence directe sur notre DÉMOCRATIE.

Chaque citoyen et citoyenne doivent avoir accès à une information et à une formation sur le nouveau mode de scrutin, sur la modification de la Loi électorale. Car: "VOTRE OPINION EST FONDAMENTALE".

POINTS DE VUE

1. Seuil minimal pour participer à l'attribution des sièges: entre 5 et 10%. De plus, un seuil trop bas pourrait être dangereux pour la sécurité nationale. Exemple: le Hamas, dans l'ouest; le front national, dans l'est.
2. Le jour du scrutin: le dimanche ou le lundi. Prendre la journée qui fera se déplacer le plus d'électeurs.
3. Le vote électronique: en autant que l'électeur puisse obtenir une confirmation papier; ne autant qu'il existe des mesures de sécurité pour empêcher toutes fraudes; en autant que le vote puisse rester secret.
4. Les élections à date fixe: en novembre, à tous les quatre ans, en alternance avec les élections municipales.
5. La liste électorale: permanente et à jour.
6. Carte d'électeur: multi usage ? Mais obligatoire; assurance-maladie, permis de conduire. Je soumetts ici l'idée d'utiliser les terminaux déjà existants quel que les guichets des institutions financières.
7. Référendum ou plébiscite: il est très important que la population se prononce sur la réforme du mode de scrutin: VOTRE OPINION EST FONDAMENTALE. C'est une GARANTIE pour le Gouvernement, une justification de poursuivre dans le changement. Ce n'est plus un groupe de personnes qui réclame la réforme mais la MAJORITÉ de la population. Je tiens à féliciter l'Assemblée nationale pour sa prise de position concernant les référendums, en se prononçant sur la norme de 50% + 1. D'ailleurs, en allant plus haut comme l'a dit le Ministre Benoit Pelletier, que je félicite, 55%, 65%, 75%, où es la démocratie. J'exhorte donc d'inclure dans une Loi, cette norme du 50% + 1 et ce, avec diligence pour garantir la Démocratie. Finalement, ce n'est pas parce que nous vivons dans une société dite pluraliste que nous sommes tous obligés de se laver tous dans le même bain en reniant notre société francophone. Je me permets d'ajouter que toutes décisions majeures qui ont pour effets d'impliquer la société doit obligatoirement passer par un plébiscite ou un référendum. C'est cela la vraie démocratie.

8. Financement des partis: utiliser l'argent destiné à encourager les partis politiques, ou destiné à des incitatifs, ou à des crédits d'impôts plutôt à des fins de formation. Former le plus jeune possible à la réalité du monde politique, aux changements nécessaires des mentalités. De plus, investir dans l'adaptation des bureaux de votation pour les rendre accessibles à tous, et aussi, rendre le processus du vote plus adéquat pour atteindre tous les citoyens et citoyennes: les handicapés, les aveugles, ...
9. Les listes des candidats: listes régionales, ouvertes, en tenant compte des femmes, des minorités ethnoculturelles, des jeunes, ...
10. Instauration de deux votes pour les électeurs.
11. Pas de double candidature.
12. Compensation régionale.
13. Garder les 125 députés de circonscriptions mais ajouter 20 députés de listes élus.
14. Comptabilisation des votes annulés.
15. Âge du vote: si à 16 ans les jeunes travaillent, paient des impôts, ont leur permis de conduire, ils ont aussi le droit de voter.
16. Vote par correspondance: dans la mesure où les risques de fraude sont nuls, OUI.
17. OUI pour l'éducation civique à l'école et pour une formation des adultes.
18. Interdire tout sondage les deux dernières semaines de la campagne électorale.
19. Accès équitable aux médias pour tous les partis politiques.
20. Pas d'observatoire de l'égalité.
21. Pas d'élection au suffrage universel pour le Premier ministre.
22. Comité citoyen: dans le futur, advenant la participation d'un comité citoyen convoqué par l'Assemblée nationale dans des structures décisionnelles, il devrait y avoir un décret temporaire pour protéger les membres du comité citoyen contre toute altération de leurs droits sociaux.

CONCLUSION

Le mandat du Comité citoyen est de faire valoir le point de vue des électeurs et électrices. À la suite des audiences de la CSLE, force m'est de constater que l'avant-projet de loi doit être bonifié. Très peu de citoyens et de citoyennes acceptent l'avant-projet de loi tel qu'il a été déposé.

La CSLE se doit de tenir compte de l'opinion des personnes qui se sont présentées devant elle,

sinon, tout ce travail, toute cette énergie, tout cet argent, tout aura été accompli, dépensé absolument pour rien.

À date, 326 mémoires déposés. Sans compter les rapports des experts. Et un avant-projet de loi de 711 articles. Le temps alloué pour en faire une étude exhaustive est trop court. Les différences majeures existants entre les membres de la COMMISSION et aussi entre les membres du comité citoyen ne facilitent en rien la rédaction d'un rapport commun. De plus, en aucun lieu il n'est fait part des coûts de la réforme.

Le Québec devrait, le plus rapidement possible, se doter d'une Constitution citoyenne et ce, dans le but d'assurer la stabilité et la sécurité nationale. Autrement, et ce n'est qu'une opinion tout à fait personnelle, il pourrait, dans l'avenir, apparaître des partis intégristes tant dans l'Ouest du Québec que dans l'Est. Il n'y a rien qui puisse empêcher cela dans l'acte de l'Amérique du Nord (Constitution du Canada).

Je voudrais exprimer aussi mon attachement et mon profond respect à nos institutions qui sont de fait l'Assemblée nationale. Je remercie le Ciel de la chance que j'ai eu de tous vous connaître. Je salue aussi tous les membres du Comité citoyen ainsi que tout le personnel de soutien de l'Assemblée nationale.

Je voudrais terminer par les paroles du regretté Guy Favreau: "Il n'est pas nécessaire d'être un géant pour être grand, juste se tenir debout."

Veillez, mesdames, messieurs, accepter mes salutations les plus distinguées,

Michel Morisset
573 rangs 5 est
Baie-des-Sables, Québec
G0J 1C0

Le principe premier

Depuis des temps immémoriaux, nous vivons en démocratie représentative, régime où les citoyennes et citoyens donnent mandat à un représentant, la ou le député, de les représenter, d'exprimer leurs besoins particuliers, de faire valoir leurs intérêts, etc.

Comme la Cour suprême du Canada le reconnaissait dans une décision déterminante rendue quelque part au début des années 90 (*Carter c. Le procureur général de la Saskatchewan*), l'Union des producteurs agricoles considère que le droit à une représentation effective est le fondement même de notre fonctionnement démocratique et qu'il doit avoir priorité sur d'autres droits, celui à la parité électorale absolue notamment. Principe premier, ce droit à une représentation effective est d'ailleurs inscrit à la loi actuelle et maintenu à l'avant-projet de loi déposé.

Comme l'indique la juge McLachlin (c'était alors son titre) dans le jugement précédemment mentionné, alors qu'elle s'exprimait pour la majorité : « Chaque citoyen a le droit d'être représenté au sein du gouvernement. La représentation suppose la possibilité pour les électeurs d'avoir droit aux délibérations du gouvernement aussi bien que le droit d'attirer l'attention de leur député sur leurs griefs et leurs préoccupations. »

Un peu plus loin, cette dernière ajoutait, fort justement à notre point de vue : « Les dérogations (à la règle de la parité électorale) sont justifiées comme contribuant à un meilleur gouvernement du peuple, dans son ensemble, en donnant aux questions régionales d'ordre démographique et géographique le poids qu'elles méritent » ; « des facteurs tels la géographie, l'histoire et les intérêts de la collectivité ainsi que la représentation des groupes minoritaires peuvent devoir être considérés afin de garantir que nos assemblées législatives représentent réellement la diversité de notre mosaïque sociale. »

Votre Commission aura la chance de parcourir le Québec, ce qui permettra à chacune et chacun de constater de façon bien concrète l'extrême étendue du territoire, l'immensité des distances à parcourir, les obstacles naturels qu'on y trouve, la dispersion de la population dans certains coins de pays, etc. Tous des éléments qui posent problème à un bon fonctionnement démocratique et qui devraient facilement vous convaincre, nous l'espérons du moins, de la justesse et de l'importance du droit à la représentation effective.

La réalité des comtés ruraux ou éloignés n'a rien à voir avec celle des comtés urbains. Même avec un nombre restreint d'électeurs, leur taille est souvent démesurée, obligeant à de longs déplacements, pour aller rencontrer la ou le député par exemple. Et dans un même comté, les besoins peuvent varier à l'infini : de l'agriculture à une extrémité, des

Pour les Québécois, 50 % plus un, c'est suffisant

(PC) — Cinquante pour cent des voix plus un suffisent pour gagner un référendum au Québec, soutiennent unanimement les trois partis politiques qui siègent à l'Assemblée nationale.

Ces prises de position visaient à rassurer ceux qui ont été ébranlés par une récente décision de l'Union européenne. L'Union a fixé à 55 pour cent la barre des appuis nécessaires pour que le Monténégro accède à la souveraineté.

Le Monténégro est un petit pays des Balkans, né du démantèlement de l'ex-Yougoslavie. Les 650 000 Monténégrins doivent voter, le 21 mai, sur leur indépendance. Le pays

est actuellement en fédération avec la Serbie.

«Au Québec, la règle démocratique que nous avons toujours appliquée en pareille matière est de 50 pour cent plus un. Cela demeure la réalité applicable au Québec», a dit le ministre responsable des Institutions démocratiques, Benoît Pelletier, qui juge que «le débat est clos».

Ce dernier a rappelé que choisir toute autre règle impliquerait l'introduction d'arbitraire. Si l'Union européenne a choisi d'établir la règle à 55 pour cent l'appui nécessaire pour l'indépendance du Monténégro, c'est probablement à cause «du contexte propre à ce pays», où la tradition démocratique est encore très jeune, a fait valoir le ministre.

La porte-parole de l'opposition péquiste, Pauline Marois, députée de Taillon, partage le point de vue du ministre Pelletier.

«Il y a eu deux référendums au Québec où la règle du 50 pour cent plus un a été reconnue, même par le gouvernement fédéral», a dit M^{me} Marois.

Mario Dumont

De même, selon le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, la barre démocratique du 50 pour cent plus un demeure valable. «Cette question a été déjà débattue au Québec et la règle la plus simple, la seule pour laquelle il y a un critère objectif, est celle du 50 pour cent plus un», a dit M. Dumont.

À Ottawa, parallèlement à la réunion de son caucus, le chef du Bloc québécois a affirmé que cette façon de faire ne risquait pas de créer un précédent. «La qualité de la démocratie au Québec est très grande si vous la comparez à bien des endroits dans le monde, comme le Monténégro. La règle du 50 pour cent plus un est pour moi la règle universelle de la démocratie», a dit Gilles Duceppe.

Baie-des-Sables, le 4 avril 2006



Commission spéciale sur la Loi électorale
À l'attention de M. Louis Breault
Secrétaire des Commissions
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec, (Québec)
G1A 1A3

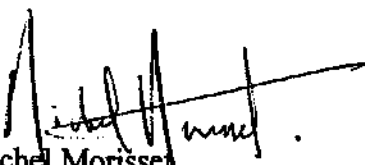
POSITION FINALE

DISSIDENCES:

- 1° Mode de scrutin: pas suffisamment clair
Sujet à contestations légales et populaires multiples.
- 2° Référendum: référendum ou plébiscite nécessaire et obligatoire.
- 3° Mesures incitatives: à l'encontre de la Charte.

DIVERGENCES:

Modalités d'exercice du droit de vote: Consensus de l'Assemblée nationale nécessaire et obligatoire.



Michel Morisset
Membre du Comité citoyen
Régions Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine